

RESUME

La profession de masseur-kinésithérapeute est encadrée par un Décret de compétences qui permet de définir les actes que les professionnels sont autorisés à réaliser.

Notre objectif est de savoir si les connaissances législatives des étudiants sont en accord avec les textes de lois régissant la profession.

Ce travail, effectué à l' aide d' un questionnaire proposant des situations pratiques, a été soumis à 152 étudiants inscrits dans différents I.F.M.K.

Les résultats obtenus montrent l' influence des stages dans l' apprentissage législatif.

Mots clés : questionnaire, étudiants, Décret de compétences M.K.,
connaissance